



La départementalisation de la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et la Réunion en 1946

débats, projets, mise en œuvre et réceptions

Place dans le programme de Tronc commun de terminale :

Thème 2 – La multiplication des acteurs internationaux dans un monde bipolaire (de 1945 au début des années 1970) (12-14 heures)

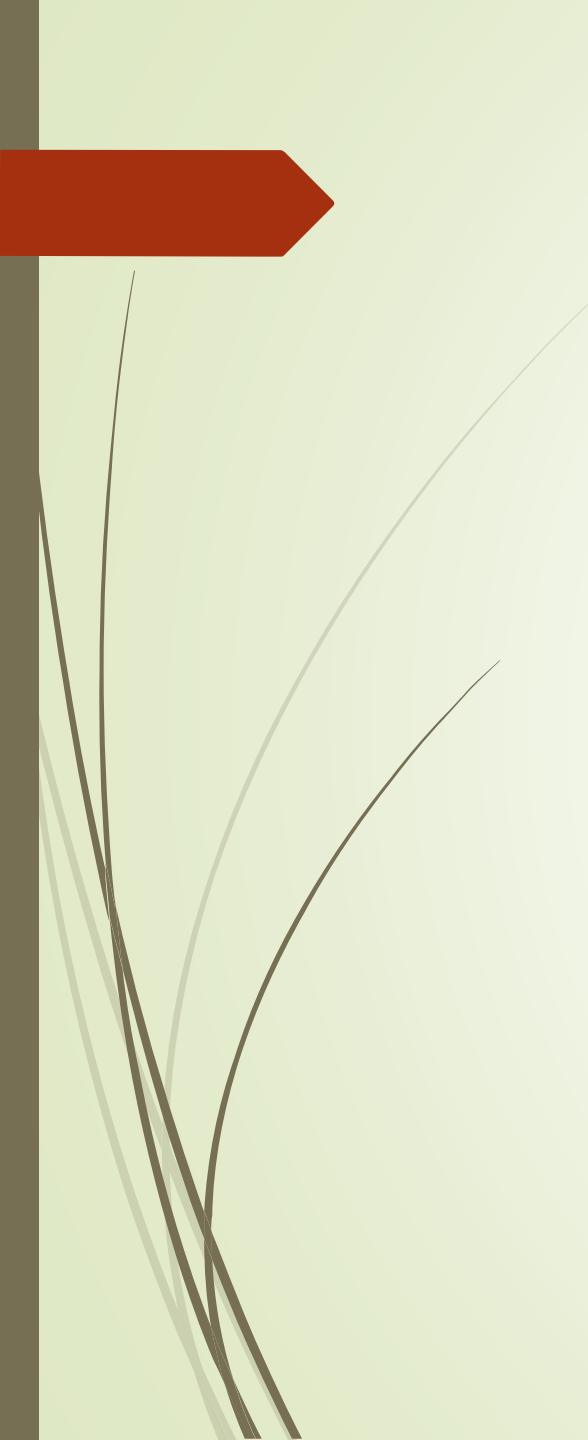
Chapitre 3. La France : une nouvelle place dans le monde

Objectifs	<p>Ce chapitre vise à montrer comment la France de l'après-guerre s'engage dans la construction européenne, comment elle cesse d'être une puissance coloniale et retrouve un rôle international, comment elle réforme ses institutions et ouvre davantage son économie.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none">- La IVe République entre décolonisation, guerre froide et construction européenne ;- La crise algérienne de la République française et la naissance d'un nouveau régime- Les débuts de la Ve République : un projet liant volonté d'indépendance nationale et modernisation du pays. <ul style="list-style-type: none">■ La guerre d'Algérie et ses mémoires ;■ Charles de Gaulle et Pierre Mendès-France deux conceptions de la République ;■ La constitution de 1958.
Point de passage et d'ouverture	

Situer les débats sur la départementalisation dans un contexte de reconstruction politique, économique et sociale de la France d'après-guerre et de début de décolonisation.

Objectifs didactiques et pédagogiques :

- Identifier des acteurs et situer des réflexions politiques dans un cadre historique
- Mettre en relation des discussions ou évènements de natures, de périodes, de localisations différentes.
- Travailler la synthèse et l'organisation d'idées afin de rédiger une Réponse à Question Problématisée



La départementalisation de la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et la Réunion en 1946

débats, projets, mise en œuvre et réceptions

Contexte et lexique:

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, dès 1945, des voix s'élèvent dans les colonies françaises, comme en Indochine ou en Algérie, afin de réclamer l'**indépendance***, qui peut s'entendre comme la situation d'un pays, d'un Etat, d'une nation qui n'est soumis à aucun pouvoir extérieur.

D'autres demandent une **autonomie*** politique, c'est-à-dire une situation dans laquelle l'administration locale dispose de nombreux pouvoirs, en matière de culture, d'éducation, de développement économique,... mais où elle dépend d'un autre (ici la France) pour certaines compétences, généralement les affaires étrangères, la défense et la monnaie. Les situations d'autonomie peuvent être très variables.

Enfin, d'autres personnes réclament pour leur territoire une **assimilation***, que l'on peut comprendre comme un processus de rapprochement culturel et politique des peuples, devant permettre aux habitants des territoires anciennement colonisés de devenir des citoyens à part entière, avec les mêmes droits et devoirs.

Indépendance

Autonomie (intensité variable)

Assimilation

Le rapport supplémentaire porté par Aimé Césaire est présenté à l'Assemblée le 8 mars 1946, après l'avoir soumis à la commission des territoires d'outre-mer.

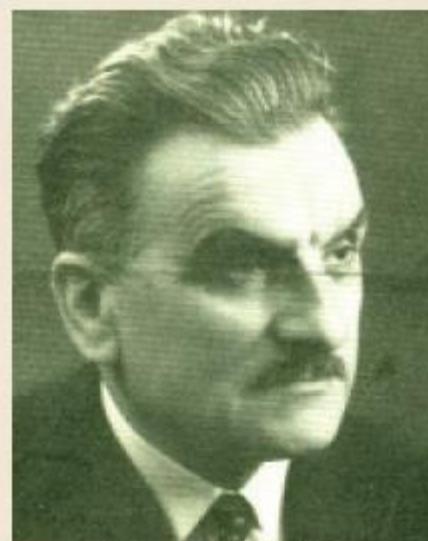


Les débats portent alors sur l'assimilation* (processus de rapprochement culturel et politique des peuples, devant permettre aux habitants des territoires anciennement colonisés de devenir des citoyens à part entière, avec les mêmes droits et devoirs). Des amendements* (modifications proposées à un texte soumis à une assemblée délibérante) sont notamment discutés.

Les acteurs politiques du débat parlementaire



Aimé CÉSAIRE



Marius MOUTET



Raymond VERGÈS



Paul VALENTINO



Justin CATAYÉE



Léopold BISSOL



Léon de LEPERVANCHE



Eugénie ÉBOUÉ-TELL



Gaston MONNERVILLE

Rechercher les fonctions de ces acteurs en 1946 et les territoires sur lesquels s'exercent leurs mandats



A l'issue des questions sur les débats parlementaires (voir dossier à lire et questions à partager entre groupes d'élèves – tache n°1), remplissez le tableau ci-dessous (tache n°2) :

Arguments en faveur de l'assimilation et de la départementalisation	Arguments contre la départementalisation ou contre l'assimilation
- - - - - - -	- - - - - - -

Gaston Monnerville

1897-1991



Avocat brillant au barreau de Toulouse et celui de Paris, c'est à Cayenne, sa ville natale, qu'il commence son parcours politique. Gaston Monnerville a été élu Député en 1932, puis Maire de Cayenne en 1935, et s'engagea dans la marine nationale en 1939. Contre l'armistice, il proteste également contre les discriminations du régime envers les personnes originaires des outre-mer.

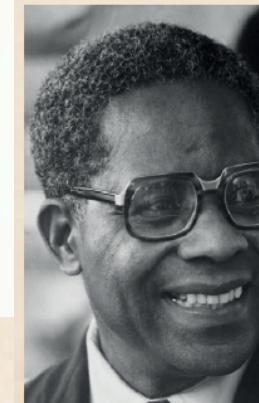
En 1946, il propose une loi qui débouchera sur la création du Fonds de Développement Économique et Social des territoires d'outre-mer (FIDES).

- Député 1932-1942 / 1945-1946
- Conseiller de la République 1946-1948
- Sénateur 1946-1968
- Membre du Conseil Constitutionnel 1974-1983
- Président du Conseil Général du Lot 1951-1970
- Président du Sénat 1959-1968

Gaston Monnerville dépose une proposition de loi sur la départementalisation de la Guyane le 12 février 1946. En amont, il dirigeait les débats dans ce sens, lorsque le Général de Gaulle l'appela pour préparer le futur statut politique des territoires d'outre-mer. Il estime que l'ainée des France d'outre-mer française depuis 1601, bien avant Nice ou la Corse) mérite cette assimilation.

Aide pour les élèves : les principaux acteurs Et leurs idées résumées

Aimé Césaire 1913-2008



Intellectuel martiniquais, poète et homme politique, originaire de Basse-Pointe, il prend part aux débats relatifs à la France d'outre-mer sous l'étiquette communiste puis socialiste. « les doctrines et les mouvements politiques doivent être au service de l'homme et non le contraire » disait-il. Il fut très engagé sur des sujets qui ont changé la vie des populations d'outre-mer : la sécurité sociale, la vie chère, mais aussi sur des conflits plus lointain, comme celui de l'Algérie.

- Député 1945 - 1993
- Maire de Fort-de-France 1945 - 1993
- Président du Conseil Régional de la Martinique 1983-1986
- Conseiller Général 1945 - 1949 / 1955 - 1970
- Membre de commissions parlementaires : affaires étrangères, territoires d'outre-mer, éducation nationale
- Comité de gestion du fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer

Grand acteur de la loi «d'assimilation», il est alors rapporteur de la commission des territoires d'outre-mer. Dans les années 50 il dénonça le retard de l'application des lois sociales.

Les acteurs de la départementalisation

Paul Valentino 1902-1988



Originaire de Pointe-à-Pitre, agent commercial, il s'engage avec la Fédération socialiste guadeloupéenne, jusqu'à devenir secrétaire fédéral de la SFIO. C'est un résistant au régime de Vichy. Arrêté, il est envoyé en Guyane au bagne (1940-1943), mais il revient en Guadeloupe pour provoquer l'effondrement du régime. Ayant la confiance du Général de Gaulle, il est cependant contre le pouvoir centralisateur de Paris et veut des institutions locales ayant plus d'attributions et de responsabilités.

- Conseiller Général 1937
- Maire de Pointe-à-Pitre 1945 - 1947 / 1951 - 1959
- Député 1945 - 1955 / 1967 - 1968
- Membre de l'assemblée consultative provisoire d'Alger puis de Paris
- Commission parlementaire : moyen de communication, de la justice et de la législation, de la France d'outre-mer.

Paul Valentino voulait une départementalisation avec un pouvoir local fort. Il mettait en garde sur les conséquences d'une « assimilation » trop « brutale ».

Source : rapport du ministère des Outre-mer sur les 70 ans de la départementalisation (1946-2016)



Le texte de loi voté le 19 mars 1946

LOI n° 46-451 du 19 mars 1946 tendant au classement comme départements français de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyane française.

L'Assemblée nationale constituante a adopté,

le Président du Gouvernement provisoire de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1^{er}. — Les colonies de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyane française sont érigées en départements français.

Art. 2. — Les lois et décrets actuellement en vigueur dans la France métropolitaine et qui ne sont pas encore appliqués à ces colonies feront, avant le 1^{er} janvier 1947, l'objet de décrets d'application à ces nouveaux départements.

Art. 3. — Dès la promulgation de la présente loi, les lois nouvelles applicables à la métropole le seront dans ces départements, sur mention expresse insérée aux textes.

La présente loi, délibérée et adoptée par l'Assemblée nationale constituante, sera exécutée comme loi de l'État.

Fait à Paris, le 19 mars 1946

FÉLIX GOUIN.

Par le Président du Gouvernement provisoire de la République :

Le ministre de la France d'outre-mer,

MARIUS MOUTET.

Le ministre de l'intérieur,

ANDRÉ LE TROQUER.

La faible modernisation dans l'habitat aux Antilles en 1954

	Guadeloupe	Martinique
Logements bénéficiant de l'électricité	13,9%	19,6%
Logements bénéficiant de l'électricité et de l'eau courante	5,5%	12,5%
Logements n'ayant pas d'électricité avec un accès à l'eau potable par les fontaines publiques	16,2%	29,5%

Source : rapport général de la commission de modernisation et d'équipement des départements d'outremer. Troisième Plan 1958-1961.

A titre de comparaison, d'après une enquête du ministère de l'agriculture, 37,6% de la population rurale de la France hexagonale est raccordée à l'eau courante en 1954. Ce taux est nettement plus élevé dans les villes.

Montrez à partir de ce tableau statistique la grande précarité mesurée dans l'habitat aux Antilles en 1954 et expliquez en quoi cela peut alimenter le discours des déçus de la départementalisation,

Un avis très critique, 10 ans après le vote de la loi.

Pour comprendre, l'importance du parti communiste martiniquais dans les années 1950, il faut noter que les députés martiniquais sont alors presque tous communistes (2 sur 2 puis 2 sur 3), à savoir Léopold BISSOL et Aimé CESAIRES, avant sa démission du parti suite à la déstalinisation.

Malgré la loi du 19 mars 1946, la Martinique est un faux département. Elle demeure un pays dont les caractères économiques, sociaux, politiques et culturels sont typiquement coloniaux...

Les colonialistes français, qui sont habiles à masquer les injustices et les inégalités, déclarent que la Martinique n'est plus une colonie. Les faits prouvent le contraire...

Le petit Martiniquais, au contact de la culture colonialiste, a perdu de vue sa propre histoire, ses caractères propres. Mais malgré cette « assimilation », les Martiniquais prennent de plus en plus conscience des caractères propres qui les différencient du Français. Notre mentalité, nos traditions folkloriques, notre histoire originale qui révèle une lutte incessante contre le colonialisme, ne sont pas identiques à celles des Français.

L'examen de ces caractères économiques, sociaux, politiques et culturels a montré que notre pays est un pays différent de la France, un pays colonial, un pays soumis à l'impérialisme...

Partout dans le monde les peuples coloniaux luttent pour l'indépendance...

Les Martiniquais doivent prendre une part beaucoup plus large à la gestion de leurs propres affaires.

Publication de la Fédération martiniquaise du Parti communiste,
janvier 1956.



Synthèse à faire à la maison sous forme de RQP:

En quoi la départementalisation des « vieilles colonies » en 1946 a-t-elle suscité des espoirs, des débats et des déceptions de 1946 aux années 1950?



Prolongement :

En quoi les débats de 1946 peuvent-ils faire écho aux discussions politiques actuelles concernant les potentielles évolutions statutaires de certains territoires d'outre-mer?

Proposition de résumé pour le chapeau du site académique :

La départementalisation de la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et la Réunion en 1946

-
débats, projets, mise en œuvre et réceptions

Résumé : par un travail collectif de recherche et d'analyse des débats parlementaires, les élèves découvriront à travers différents documents les acteurs et les débats autour de la départementalisation en 1946, ainsi que les différentes réceptions jusqu'au milieu des années 1950. Ils termineront par un exercice de rédaction de type Réponse à Question Problématisée.